

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Kasdi Merbah Ouargla

Conseil Pédagogique
de l'Université

www.univ-ouargla.dz



جامعة قاصدي مرباح ورقلة

المجلس البيداغوجي
للجامعة

www.univ-ouargla.dz

Réf. n° : o6/CPU/UKMO/16 17

PV DE REUNION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'UNIVERSITE 26/02/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six du mois de février à 14: 00', s'est tenue la réunion du Conseil Pédagogique de l'Université au siège du rectorat, sous la présidence de M. le recteur de l'université Pr. Med Tahar HALILAT, qui a souhaité la bienvenue à tous les responsables présents tout en insistant sur l'importance des conseils pédagogiques qui ne devraient se limiter en un simple état des lieux mais plutôt d'accorder un suivi rigoureux à tous les aspects ayant trait aux différentes activités de l'université.

Les points abordés lors du CPU ont porté sur :

1-/ Pédagogie.

Mastérialles 2017.

faisant suite au courrier interne du 19/02/2017 relatif à l'organisation des Mastérialles dans leur 3^{ème} édition et dont l'objectif principal réside dans le suivi des étudiants en M2. Programmées pour la période qui s'étale du dimanche 05 mars au jeudi 09 mars 2017, ces Mastérialles seront organisées comme suit :

- Ouverture officielle, le dimanche 05 mars 2017 à 9 heures au niveau de la salle des conférences du rectorat ;
- encadreurs et étudiants en M2 sont conviés à l'ouverture ;
- facultés et l'institut (STAPS) sont tenus à choisir 3 mastérants afin d'afficher leurs posters au niveau du hall de la salle des conférences ;
- Poursuite des mastérialles au niveau des facultés et institut dès l'après-midi du 05 mars et s'étaleront jusqu'au jeudi 09 mars dans l'après-midi ;
- Remise au vice rectorat les posters (version numérique) pour insertion sur site.

Modalités d'évaluation et progression pédagogique.

Sur la base des directives du conseil de direction de l'université (16/02/2017) qu'une réunion (22/02/2017) avait regroupé le vice-recteur avec les vice-doyens et directeur-adjoints en charge

de la pédagogie élargie aux responsables de domaines afin de se pencher sur cette question. Des séances de travail, ont eu lieu au sein des différentes entités (fac et inst), sous la coupe de chacun des domaines habilités (8) auxquelles ont pris part les responsables de filières et de spécialités. Par ailleurs au regard des spécificités de chaque domaine, voir même dans certains cas de certaines filières, qu'il a été décidé à l'unanimité que l'appréciation de l'évaluation pédagogique (en termes de notes ou proportions allouées aux évaluations continues) est laissée aux équipes de formation. Cette décision corrobore avec le cadre réglementaire, notamment dans les articles 20, 21 et 22 de l'arrêté N°712 du 03/11/2011.

Cependant les étudiants doivent être informés à la veille de chaque semestre des modalités d'évaluation prises à cet effet, et de l'affichage du Procès-Verbal. L'équipe de la matière (responsable et assistants) quant à elle serait appelée à ponctuer systématiquement des séances de travail continues pour mieux cerner la couverture et la progression dans les enseignements.

Opération Harmonisation des masters dont trois domaines sont concernés (DSP, SHS et STU). Le chronogramme établi par la tutelle via la correspondance N°30/DESPE/DGEFS/2017, mettant en exergue le calendrier de rencontres des trois CPND respectifs.

Nouvelles Offres (L et M). A titre exceptionnelle seront prises en considération de nouvelles propositions lorsqu'elles sont dûment justifiées. Par ailleurs, le département de l'entraînement sportif, des Energies Renouvelables qui ne détiennent aucune offre en premier cycle doivent agir dans ce sens. Les offres proposées doivent parvenir au rectorat au plus tard le mercredi 08/03/2017.

2-/ Concours formation résidentielle.

Prévu pour le 20 mars 2017 au niveau du siège de la CRU Est (UC2) où notre établissement est concerné par 3 filières (Mathématiques, Informatique et Anglais). En plus de spécialités pour chacune des filières, sont à considérer comme épreuve complémentaire l'anglais/le français (pour les filières Mathématiques et l'Informatique) et le français (pour la filière d'anglais). Il a été recommandé aux doyens de préparer les candidats à ce concours, à travers un appui pédagogique (cours de soutien) et une assistance psychologique.

3-/ Post-graduation.

Retards des soutenances.

Avec la langue des chiffres, des retards notables ont été enregistrés quant à l'achèvement du parcours doctoral dans les délais impartis et par conséquent sur les soutenances (433 cas en es-sciences et 179 LMD).

Les doyens de facultés ont tenu à élucider les contraintes rencontrées ; si pour le grand domaine des Sciences et Techniques le principal obstacle réside dans l'expérimental (exigeant du temps) et à la publication (dans des revues de renommées), alors que pour celui des Sciences Humaines (grand domaine) la responsabilité incombe aux collègues doctorants.

Formation 3^{ème} cycle.

Arrêté 547 du 02/06/2016 fixant les modalités d'organisation de La formation du de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat. La thèse est recevable sur la base de l'obtention par le doctorant de cent quatre-vingt (180) points répartis, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté en question : 100 points pour le travail de recherche, 30 points pour le volet formation et 50 points alloués aux différents travaux scientifiques.

Enregistrement Thèses auprès du CERIST.

Les dossiers des doctorants de 1^{ères} années non encore parvenus au vice rectorat, il s'agit respectivement des départements des Lettres et Langue française, des sciences biologiques et des sciences agronomiques.

4-/ Divers.

Chevauchement de missions.

Il a été constaté qu'un responsable de domaine use d'autorité obsolète à l'égard du chef de département en l'instruisant à travers des correspondances lui demandant de fournir des documents ayant trait à la gestion et au suivi des enseignants. Les prérogatives de chacun doivent se limiter à ce que lui procure le cadre réglementaire et pas plus. Le responsable de domaine veille, à travers des rencontres systématiques, avec les responsables de filières et de spécialités quant au suivi de chaque offre habilitée en termes de réalisation (cours, TD, TP, sorties et stages) et achèvement des programmes dans les délais impartis.

M. le recteur a insisté quant au respect mutuel entre responsables ; les limites et les prérogatives sont considérées par la réglementation en vigueur. Tout dépassement n'est pas toléré et le moindre effort ne sera ménagé pour prendre les décisions qui s'imposent au moment opportun.

Mémoires de Master 2016-2017.

Faisant suite au courrier du vice-rectorat (du 09/01/2017) relatif au suivi des Projets de Fin d'Etudes (Mémoires de Master) au titre de l'année universitaire 2016-2017, un canevas à renseigner par les facultés et l'institut. A ce jour les facultés des NTIC et DSP ne l'ont pas encore fait. Les doyens ont été interpellés afin d'agir dans les 48Heures qui suivent.

Charte d'Ethique du Web mail de l'université. Considérée comme moyen de communication, la messagerie de l'université dont l'usage doit être exclusivement professionnel et obéir aux règles de respect de la profession. La charte en question vient d'être finalisée alors que sa traduction en langue arabe est en cours, sera soumise à la commission de déontologie universitaire pour approbation.

Premier Séminaire National sur l'Economie Nationale, Co-organisé entre l'UKMO et l'UFC. A la veille de cette manifestation qui se déroulera sur 2 journées (les 27 et 28/02/2017) tous les responsables doivent marquer leur présence lors de l'ouverture de cette manifestation coïncidant avec les festivités du 27 février 1962 (célébration des manifestations dans les différentes régions du Sud Algérien).

En remerciant l'ensemble des présents, la réunion fut levée le même jour de la même date à 15 : 30'.

Le Recteur de l'Université

Pr. Med Tahar HALILAT